



Spécial Gynécologie

2022-05-24 Vol 1#4

INFO-CRDS

Centre de répartition des demandes de service
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Nous sommes déjà rendus à la deuxième semaine de notre spécial Gynécologie.

N'oubliez pas le [conseil numérique](#) pour adresser vos questions directement à nos gynécologues !!

Bonne lecture!

Section Cytologie Anormale

- Il est vrai que le formulaire du CRDS mentionne que les cytologies anormales doivent être acheminées au centre de colposcopie de notre région. Toutefois elles doivent être acheminé au CRDS.
- Les requêtes de cytologies anormales sont traitées via le CRDS. Ceci dit, les requêtes qui sont envoyées directement en santé de la femme seront tenues en compte et ne vous seront pas retournées.

Section Vulvovaginite récurrente et réfractaire

Votre patiente se plaint de prurit vulvaire persistant et les cultures vaginales sont sans cesse négatives.

L'atrophie vulvo-vaginale ou l'irritation vulvaire chronique (ou lichen simplex) sont des pathologies qui occasionnent fréquemment du prurit sans infection sous-jacente.



Comment augmenter la **rapidité** de traitement d'une **REQUÊTE ?** Partie 2

Pour augmenter la rapidité de traitement d'une requête

Lorsqu'il s'agit d'une *première* consultation avec à un gynécologue pour une nouvelle condition.

Il est recommandé d'acheminer votre requête

- À un seul endroit
et
- De prioriser l'utilisation de votre DMÉ.

NE PAS ACHEMINER AU CRDS SI :

- Si votre patiente est actuellement admise dans un établissement de santé;
 - S'il s'agit d'un suivi;

(Patiente ayant déjà vu un spécialiste pour une même raison de consultation dans les deux dernières années)

- Si la requête provient de l'urgence